

Ama
art 1

PROJET DE LOI N° 131

LOI MODIFIANT LA LOI CONCERNANT DES MESURES DE COMPENSATION POUR LA RÉALISATION DE PROJET AFFECTANT UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE

Amendement

Article 1

Modifier l'article 1 du projet de loi en remplaçant les mots « 1^{er} mars 2018 » par « 24 juin 2017 ».

Rejete
AA